Processus hypothécaire halal de Servus : étape par étape*

1 **PLANIFIEZ À L'AVANCE**	A. Vérifiez votre budget et rassemblez vos documents financiers (emploi, preuve de revenus, etc.). La liste pré-approbation sur servushalal.ca vous y aidera. B. Avant de faire votre demande, vérifiez que votre acompte (au moins 20 % de la valeur de la propriété) est resté sur un compte bancaire ou d'une coopérative de crédit canadienne pendant au moins 90 jours.
2 **OBTENEZ UNE PRÉ-APPROBATION**	A. Envoyez un courriel à info@servushalal.ca pour prendre RDV avec l'un de nos conseillers financiers spécialisés dans les prêts hypothécaires halal. B. Rendez-nous visite muni des documents requis sur la liste pour la pré-approbation, notamment vos pièces d'identité et vos infos financières. C. Nous évaluerons votre admissibilité et vous remettrons une lettre de pré-approbation indiquant le montant du financement auquel vous avez droit.
3 **TROUVEZ LA MAISON DE VOS RÊVES**	A. Une fois que vous avez choisi votre propriété, informez-nous. Nous examinerons les détails et finaliserons votre demande de prêt hypothécaire. B. Lorsque vous serez prêt, Servus Halal fera une offre d'achat conditionnelle sur la propriété. Nous l'acquerrons d'abord, puis nous vous la revendrons au prix convenu, qui inclut le prix d'achat, les frais applicables et la marge bénéficiaire de Servus Halal (structure de financement « coût majoré »).
4 **RÉGLEZ LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES**	A. Si le vendeur accepte l'offre (le prix et la date de possession), vous signerez une lettre d'intention acceptant le financement Murabaha de Servus Halal. B. Vous verserez un acompte (correspondant à votre apport initial de 20 %) qui sera conservé en dépôt fiduciaire par les avocats jusqu'à la signature de l'acte de vente. C. Le bien fera l'objet d'une expertise immobilière et d'une inspection afin de confirmer sa valeur et de s'assurer qu'il est admissible au financement.
5 **JOUR DE POSSESSION !**	A. Servus Halal devient propriétaire du bien immobilier. B. Vous remplirez les derniers documents administratifs, et la maison sera officiellement à vous.
6 **FÉLICITATIONS, PROPRIÉTAIRE !**	Vos mensualités commenceront dans le mois qui suit votre prise de possession du bien immobilier.

Tous les prêts hypothécaires Halal de Servus sont certifiés conformes aux principes de la finance islamique et font l'objet d'un examen annuel par le Conseil canadien de la finance islamique (CIFB)**.

* Les étapes décrites ci-dessus offrent un aperçu général du processus hypothécaire halal de Servus. Des étapes ou des documents supplémentaires peuvent être demandés selon votre situation financière et des caractéristiques du bien immobilier envisagé.

**Le Conseil canadien des finances islamiques (CIFB) ; un organisme à but non lucrative qui regroupe des représentants de mosquées de tout le Canada.

servus halal™

© Copyright 2025-2026